



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024/034/09/12

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°02 – BUDGET COMMUNAL 2024

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	13
- Votants :	14

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraisses, légalement convoqué par le Maire le cinq septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières ;

Sous la présidence de : **Alain ASSIÉ, Maire**

Etaient présents : Alain ASSIÉ, Marie-Odile BOUSQUET, William VERGNES, Florent PREYNAT, Eunice MASSOUTIÉ, Patricia MAUREL, Alain REILLES, Florian GUIBBAUD, Guillaume DOUZIECH, Vincent PAKULA, Christian MAUREL, Saadia OUMOUZOUNE, Alain PRADES.

Etait représenté : Éric FREALLE, par Marie-Odile BOUSQUET.

Etait absent : Éric FREALLE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain REILLES est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour :	14
- Contre :	0
- Abstention :	0

EXPOSÉ :

A la suite d'un enregistrement comptable demandé par les services de la Trésorerie de Gaillac, ne faisant pas d'incidences sur l'équilibre budgétaire, mais faisant apparaître un déséquilibre prévisionnel sur le chapitre 16 « Emprunts et Dettes Assimilés » ; il s'avère nécessaire d'abonder des crédits audit chapitre.

Pour ce faire, un déplacement de crédits est effectué du compte « Energie-Electricité » 60612/011 de la section Fonctionnement Dépense, à la section d'Investissement Dépenses au chapitre 16. Ce transfert de section de Fonctionnement à la section d'Investissement est mis en place grâce aux chapitres d'ordre sans *exécution* budgétaire (023/021)

Les chapitres 021 « virement de la section de fonctionnement » et 023 « virement de la section d'investissement » permettent de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de compléter les recettes nécessaires aux comptes et opérations d'investissement adoptées au titre de l'exercice. Ils ne donnent pas lieu à émission de titre et de mandats et doivent également être équilibrés.

Le tableau d'équilibre budgétaire est porté à la connaissance du Conseil Municipal, et Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie – Electricité	701.27 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	701.27 €			
D 023 : Virement à la section d'investissement		701.27 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		701.27 €		
Total	701.27 €	701.27 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		701.27 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		701.27 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				701.27 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				701.27 €
Total		701.27 €		701.27 €
Total Général		701.27 €		701.27 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés :

- **VALIDE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre,

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en préfecture.

Signatures :

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Signée le 12 septembre 2024
 Transmis en préfecture le 16 septembre 2024
 Publié sur le site le 16 septembre 2024